



Enquête publique projet de parc éolien des Côtes, dans le Puy-de-Dôme, porté par la SCIC ECCO sur les communes de Saint Hilaire-la-Croix et Montcel.

Jeudi 4 septembre 2025,

Monsieur Raymond Amblard,
Président,
Commission d'Enquête,

Mairie de Saint Hilaire-la-Croix
1 Place du Prieuré
63 440 Saint Hilaire-la-Croix

Objet : Position du Chant des Rivières pour le projet de parc éolien citoyen des Côtes.

Le **Chant des Rivières** est une association créée en 2015, afin de prendre le relais du programme « **Rivières Vivantes** » du **WWF-France**. Elle travaille, en lien étroit avec d'autres **ONG de conservation de la nature et avec des acteurs culturels et du monde de l'art** sur les questions de protection et de restauration de la biodiversité des milieux aquatiques d'eau courante.

L'association croise par nécessité son travail avec les **questions de renforcement de la production d'énergies renouvelables et de la sobriété dans les usages de la ressource en eau** imposées par l'urgence climatique. Elle s'efforce de **renforcer la culture citoyenne** de « réconciliation de nos sociétés industrielles avec leurs rivières et fleuves » dont le fonctionnement a été profondément altéré par la construction de nombreux aménagements, dont les ouvrages hydroélectriques. Cela oblige à s'intéresser au renforcement d'autres sources d'électricité renouvelables : éolien, solaire, biomasse.

Le Chant des Rivières est orienté vers la « **recherche de solutions** », vers la « **fabrique de compromis** », à travers une culture de la délibération qui est encore faible en France, en particulier sur l'éolien. En effet, des polémiques constantes, presque systématiques autour des divers projets, quels que soient leurs qualités ont empêché de penser tranquillement, ensemble, à diverses échelles, **une forme d'appropriation populaire, commune, partagée, joyeuse de la transition énergétique et écologique**.

Ce n'est pas le cas pour ce projet, la **SCIC ECCO (Société Coopérative d'Intérêt Collectif Energie Citoyennes dans les Combrailles)** attachant une importance particulière à la concertation et l'**appropriation citoyennes**.

Le Chant des Rivières a eu connaissance de ce projet de parc éolien des Côtes, dans le département du Puy-de-Dôme, sur les communes de **Montcel et Saint-Hilaire-la-Croix**. Ce projet a été initié en 2016. Il consiste dans l'implantation de 3 éoliennes d'environ 4 MW de puissance chacune¹, soit une puissance de 12 MW permettant la production de **21 GWh d'électricité renouvelable chaque année, soit l'alimentation de 4000 foyers**.

¹ La puissance nominale des machines n'est pas encore définitivement établie.



Si le site ne présente pas d'intérêt écologique majeur, **8 sites Natura 2000** ont néanmoins été identifiés dans un rayon de 20 km autour du projet. L'étude d'impact du porteur de projet² a identifié **110 espèces d'oiseaux**, dont **47 patrimoniales** sur le site, ainsi que **22 espèces de chauve-souris**, toutes protégées. L'implantation nécessitera néanmoins la **destruction de 1.53 hectares de pâturages et de 39 mètres de haies**. Ces atteintes modestes ne semblent pas altérer les activités des paysans de ce territoire rural, concernant **0.11 % de la Surface Agricole Utile** de la commune.

Aucune zone humide n'est impactée.

Après une première lecture, il paraît donc que l'implantation se fait en dehors de tout enjeu majeur de conservation de la biodiversité, de maintien de l'activité agricole, d'altération des paysages et de la ressource en eau. **La canicule de l'été 2025** a témoigné du fait que la transition énergétique devait être accélérée dans notre pays, ses départements et régions, Puy-de-Dôme et Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Nous devons accélérer parce que nous n'avons pas le choix. Mentionnons pour finir ce bref courrier le rapport de l'ONU « United in science », publié le 13 septembre 2022. Il évoquait les « **risques de franchissement de points de bascule dans le système climatique** »³. Son secrétaire général, M. Antonio Guterres avait alors rappelé que « **le changement climatique était en train d'atteindre une portée destructrice inouïe** » et invité à « **mettre un terme à la course effrénée aux combustibles fossiles, recette d'un chaos climatique permanent et de la souffrance** », appelant au développement des renouvelables.

Nous devons réussir cette transition au service de transformation, de la « **métamorphose écologique** » progressive de notre pays et **accompagner les politiques publiques croisant transition énergétique, conservation de la biodiversité et implication citoyenne innovantes**. C'est pourquoi nous demandons à votre Commission d'enquête de **rendre un avis favorable au projet éolien citoyen des Côtes**.

Nous vous en remercions.

avec l'expression de notre respect,

P.O. Philippe Machado
Président

Martin Arnould
Administrateur

² Le dossier de demande d'autorisation environnementale a été réalisé par le bureau d'étude Encis, de Limoges

³ L'ONU alerte sur le « chaos climatique » à venir. Audrey Garric Le Monde 15 septembre 2022